

[Accueil](#) > [Les dossiers](#) > [Agriculture, Pêche et Ruralité](#) > [Agriculture et ruralité](#) > Soutien aux agriculteurs touchés par la sécheresse (Charente)

## Soutien aux agriculteurs touchés par la sécheresse (Charente, 9 juin 2011)



Le Président effectue un déplacement en Charente consacré aux conséquences de la sécheresse. Il visite tout d'abord à Montemboeuf une exploitation agricole touchée par la sécheresse et s'entretient avec les agriculteurs. Puis il se rend à La Rochefoucauld afin de présider une table ronde sur les conséquences de la sécheresse et les mesures à mettre en œuvre pour atténuer les difficultés des agriculteurs, à court et moyen termes. Lors de ce déplacement, Nicolas Sarkozy est accompagné par Nathalie Kosciusko-Morizet et Bruno Le Maire.

### CONTEXTE

#### Une sécheresse précoce et sans précédent frappe de nombreux départements français

Le printemps 2011, marqué par la persistance de conditions anticycloniques sur l'Europe, a été exceptionnellement ensoleillé, chaud et sec.

En France, la température a été en moyenne supérieure de 2,5°C aux normales. Les précipitations ont quant à elles été en moyenne inférieures de moitié à la normale (même si des disparités importantes entre régions existent). En temps normal, la France reçoit chaque année 400 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de pluie.

**La sécheresse actuelle s'avère exceptionnelle dans sa précocité et son intensité**, elle est au moins comparable à la sécheresse de 1976. En Poitou-Charentes, le déficit pluviométrique a atteint 75% au mois de mai. Les sols superficiels sont secs depuis plusieurs mois, et les orages ponctuels, qui déversent la majorité de leurs précipitations en ruissellement, n'inversent pas la tendance.



Cette sécheresse est renforcée par un automne 2010 sec, alors que c'est normalement en cette saison que les nappes phréatiques se rechargent le plus efficacement.

**Pour les agriculteurs les conséquences sont importantes** : le manque d'eau freine la croissance des cultures et altère leur qualité et les rendements. Il entraîne également une pénurie de fourrage, pourtant indispensable à l'alimentation animale.

## **Les mesures déjà prises**

### **Pouvoirs publics**

- 61 départements sont visés par au moins un arrêté préfectoral de limitation de l'usage de l'eau, et 9 sont actuellement en vigilance. Le département de la Charente est en niveau de restriction le plus important (seuil de crise).
- Le pâturage ou le fauchage des jachères et des bandes enherbées a été autorisé.
- Les contraintes sur les parcelles soumises à des mesures agro-environnementales, qui peuvent par exemple empêcher de couper les fourrages nécessaires à l'alimentation animale, ont été levées.
- La Commission européenne a donné son accord pour le versement anticipé d'un acompte sur les aides communautaires dès le 16 octobre 2011 (au lieu du 1er décembre 2011).
- Un groupe à haut niveau chargé de réfléchir aux perspectives d'évolution de l'élevage bovin a été mis en place.
- Une cellule de crise a été créée au sein du ministère chargé des Transports, avec la SNCF et le ministère de la Défense afin de répondre aux besoins de transport de paille vers les départements qui en manquent.

### **Mutualité sociale agricole (MSA) et Crédit agricole**

- La MSA a décidé le report en fin d'année de l'appel de cotisation prévu à la fin du mois de juin.
- Le Crédit agricole a déployé une enveloppe de 700 millions d'euros destinée à attribuer des prêts de trésorerie à taux faible (2% maximum) aux éleveurs, dans l'attente du versement anticipé des aides communautaires.

## **BILAN**

### **Les mesures nouvelles annoncées par le Président de la République**

#### **Soutiens à la trésorerie**

1. Le fonds national de garantie contre les risques en agriculture sera doté dès cette année d'une enveloppe de l'ordre de 200 millions d'euros pour permettre le versement d'une avance aux agriculteurs sur l'indemnisation des pertes dues à la sécheresse.



2. Les échéances de prêts contractés par les éleveurs dans le cadre du [plan de soutien exceptionnel à l'agriculture \(Poligny\)](#) seront reportées d'un an.

3. Les agriculteurs situés dans les zones sinistrées par la sécheresse seront exonérés de la taxe sur le foncier non bâti. Cela représente une exonération de 300 millions d'euros.

### **Soutiens au développement de la ressource en eau**

1. Un plan à 5 ans pour la création de retenues d'eau va être déployé. L'objectif : mieux assurer l'équilibre entre les besoins de l'irrigation et les ressources disponibles.

2. Les compétences des chambres d'agriculture vont être étendues par voie législative, afin de leur permettre d'assurer la maîtrise d'ouvrage des retenues d'eau.

3. Les conditions juridiques dans lesquelles les retenues d'eau mises en service ne pourraient plus faire l'objet de recours vont être examinées.

4. Un plan à 5 ans sur la réduction des volumes d'eau prélevés sur 14 000 hectares va être mis en uvre, en implantant des cultures plus économes en eau (sorgho, soja pour développer la production de protéines végétales, à la place du maïs par exemple).

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

[La rubrique sécheresse du site du ministère en charge du développement durable](#)

[Le site du ministère de l'agriculture](#)

[La rubrique sécheresse du site de Météo France](#)

